



## Mots. Les langages du politique

79 | 2005

Discours de violence au nom de la foi

---

### « Occuper les lieux de travail » en 1936. Usages et enjeux sociaux et politiques

Étienne Penissat

---



#### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/mots/1475>

DOI : 10.4000/mots.1475

ISSN : 1960-6001

#### Éditeur

ENS Éditions

#### Édition imprimée

Date de publication : 1 novembre 2005

Pagination : 131-142

ISBN : 2-84788-084-4

ISSN : 0243-6450

#### Référence électronique

Étienne Penissat, « « Occuper les lieux de travail » en 1936. Usages et enjeux sociaux et politiques », *Mots. Les langages du politique* [En ligne], 79 | 2005, mis en ligne le 25 mars 2011, consulté le 21 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/mots/1475> ; DOI : 10.4000/mots.1475

---

## « Occuper les lieux de travail » en 1936. Usages et enjeux sociaux et politiques

La première difficulté rencontrée, lorsqu'on tente de faire l'histoire d'un mode d'action comme les occupations militantes de locaux, est de situer son point de départ. Quand prennent « naissance » ces occupations ? Répondre à ce genre de question n'est pas sans incidence sur l'appréhension de l'objet. Doit-on s'attacher à retrouver le moment où, pour la première fois, on parle d'*occupation*, ou bien les premières fois où ce mode d'action (prise de possession d'un lieu pour manifester une revendication) apparaît ? Il nous a semblé pertinent et nécessaire de partir d'un cas historique, l'exemple des *occupations d'usines* en 1936, afin de reposer ces deux questions pour historiciser à la fois les mots et les catégories de perception, et trouver ce qui a fait (et fait encore) conflit dans les dénominations des occupations de locaux.

### Lecture d'un répertoire d'action : des pièges à éviter

La notion de « répertoire d'action »<sup>1</sup> est difficile à caractériser. Le mode d'action existe-il seulement au moment où on le nomme de telle ou telle façon ? Si oui, cela veut-il dire que des formes d'action non appelées *occupations*, par exemple, ne pourraient pas être, dans leur principe et leur pratique, des prises de possession militantes d'un lieu ? Pensons à la salle du Jeu de paume envahie par les délégués du Tiers-État, aux déménagements à la cloche de bois<sup>2</sup> à la fin du 19<sup>e</sup> siècle ou aux occupations d'églises sous la Commune ou lors des Inventaires. De même, dans le mouvement ouvrier, peut-on dire que le luddisme, qui consiste en ce que des ouvriers s'attaquent, au sein de l'atelier, aux outils de

1. Sur cette notion utilisée dans la sociologie de l'action collective, voir Ch. Tilly, 1986, *La France conteste, de 1600 à nos jours*, Fayard, ou encore : 1984, « Les origines du répertoire de l'action collective contemporaine en France et en Grande-Bretagne », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, n° 4, octobre, p. 89-108. Un répertoire d'action est « un modèle où l'expérience accumulée d'acteurs s'entrecroise avec les stratégies d'autorités, en rendant un moyen d'action limité plus pratique, plus attractif et plus fréquent que beaucoup d'autres moyens qui pourraient, en principe, servir les mêmes intérêts ».
2. Voir C. Péchu, février 1997, *De la marginalisation par l'habitat à l'illégalisme sectoriel : l'action collective des sans-logis*, rapport pour la MIRE.

production (sabotages), serait une première forme de lutte dans l'usine ou la fabrique? Sans même en rester au luddisme, Jean Laugenie<sup>3</sup> cite un patron d'ouvriers tailleurs qui fait, en 1855, cette déclaration devant le tribunal qui juge la coalition illicite :

J'ai refusé [les réclamations] en leur disant que s'ils n'étaient pas contents de mon atelier, ils pouvaient le quitter. Ils y sont restés cependant mais sans travailler. Quand d'autres ouvriers que j'avais dû embaucher sont venus les remplacer, ils n'ont pas voulu quitter l'atelier. C'est alors que n'étant plus maître chez moi, j'ai eu recours à M. le commissaire de police.

Que ce soit en fonction de la dénomination ou de la pratique, il est toujours compliqué de replacer une forme d'action dans un répertoire historiquement daté. Si, comme Charles Tilly, nous pensons que l'analyse des transformations des formes d'actions populaires est en lien avec les transformations de l'État et du capitalisme, il apparaît aussi que les actions collectives se réinventent et se transforment au gré des luttes entre protestataires et autorités, mais aussi entre des groupes protestataires souvent en concurrence dans l'espace des mouvements sociaux<sup>4</sup>. Il n'est donc pas toujours pertinent d'adopter une lecture en survol pour percevoir ce qui se joue dans l'apparition des modes d'action et/ou dans leur réinvention.

On trouve dans la littérature historique plusieurs écueils dus à une écriture qui retrace le passé des occupations à partir des vainqueurs, ceux qui ont réussi à imposer ce terme.

Premier écueil : celui d'une reconstruction panoramique qui apparaît par exemple chez Stéphane Sirot<sup>5</sup> lorsqu'il fait débiter le phénomène au 19<sup>e</sup> siècle, puis relève toutes les occupations, en 1914, en 1921, au début des années trente et évidemment en 1936, « où l'occupation du lieu de travail s'installe durablement en France ». Il note ensuite un « sommeil » de cette pratique jusqu'à « la vague de mai 68 », qui l'installe définitivement. L'auteur tente ainsi de repérer et de quantifier les apparitions de ce mode d'action sans se demander si ce qu'il nomme *occupation* a toujours agrégé le même nom au même sens et à la même pratique. Comme le remarque Michel Offerlé à propos des manifestations, adopter cette attitude surplombante, qui reconstitue des séries, « se heurte à plusieurs obstacles » :

3. J. Laugenie, s. d., « Les grèves en France de 1852 à 1864 », DEA d'histoire, faculté des Lettres-Sorbonne, cité dans S. Sirot, 2002, *La grève en France, une histoire sociale (XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles)*, Paris, Odile Jacob.
4. Si Ch. Tilly place l'occupation dans ce qu'il appelle le « nouveau répertoire d'action collective post-68 » (p. 103), il note aussi que ces « moyens d'action ont déjà leur propre histoire » (p. 103). Autrement dit, ils existaient auparavant. Peut-être que le point pertinent ici serait non pas de se centrer sur l'apparition de nouveaux modes d'action, mais plutôt de saisir les contextes dans lesquels des processus de rénovation d'actions existantes ont eu lieu, pour percevoir ce que ces modifications doivent aussi aux jeux et conflits entre acteurs sociaux.
5. S. Sirot, *op. cit.*, p. 120-121.

D'une part, la définition même de la manifestation (est-ce que l'on compte la même chose du point de vue des dispositions des manifestants et du point de vue des effets politiques et sociaux, lorsqu'on travaille sur les défilés de 1820 ou sur ceux de 1930 ?) ; d'autre part, les unités à comptabiliser.[...] Pour qu'une protestation nous parvienne comme telle, encore faut-il qu'elle ait été construite comme telle par un journaliste ou un policier, qu'elle n'ait pas été ignorée, traitée comme insignifiante ou répertoriée sous une autre étiquette (faits divers...). Une étude de la variation dans le temps des catégories de perception d'événements apparemment identiques serait sans nul doute instructive<sup>6</sup>.

En effet, si, par la suite, S. Sirot s'efforce de retrouver les sens du recours à l'occupation (protéger la grève, tenir les grévistes groupés, susciter de la solidarité, le sens de l'appropriation collective et symbolique de l'outil de production...), un détour par les dénominations historiques de cette forme d'action aurait permis de montrer efficacement ce qui est en jeu ou en conflit, à des moments historiques différents, derrière cette forme d'action.

Second écueil, celui qui accrédite l'idée d'une contagion de ce mode d'action, donnant l'impression d'une propagation exponentielle, sans s'interroger sur les conditions et les termes de cette diffusion. Révélateur de cette tendance, notamment, cet extrait d'Hélène Sinay :

Le renouveau de la lutte sociale, avec l'intensité que l'on sait, en 1936, dota la France d'un type nouveau de grève : les grèves avec occupation d'usine. Une telle forme, utilisée en premier lieu par les révolutionnaires russes puis à faible échelle par les métallurgistes italiens et espagnols, se propagea en France et, sensiblement à la même époque, aux États-Unis, quoique à un degré infiniment moindre<sup>7</sup>.

Ces approches tendent à naturaliser les « occupations », à ne pas voir ce qu'il y a eu d'aléatoire ou de conflictuel dans la désignation de ces actions. Une remarque de Gérard Adam<sup>8</sup> nous invite à la prudence lorsqu'il note que le premier acte d'*occuper une usine* est l'œuvre... de la police : « En 1892, à la suite d'une grève aux usines Carnegie en Pennsylvanie, la direction mobilisa trois cents gardes de l'agence de police privée Pinkerton pour occuper l'usine. » Et il note le même phénomène en France, en novembre 1890, à Revin, où la ville fut en état de siège, les édifices publics étant *occupés* par la troupe.

6. M. Offerlé, 1990, « Descendre dans la rue : de la "journée" à la "manif" », P. Favre éd., *La manifestation*, Paris, Presses de Sciences-Po, p. 90-122.

7. H. Sinay, 1966, *La grève*, Paris, Dalloz, p. 23-24.

8. G. Adam, *Histoire des grèves*, Paris, Bordas, 1981, p. 42.

## Historiciser le sens des mots

*Quand les ouvriers ne sont pas les seuls « occupants »...*

Ce petit paradoxe peut nous servir pour nous interroger sur ce que veut dire *occuper* une usine ou un atelier à telle ou telle époque<sup>9</sup>. Qui occupe, les ouvriers ou la troupe ? Mais il nous faut aussi nous interroger sur les intentions et l'aléatoire de ces intentions, qui font que l'on peut se retrouver à occuper sans l'avoir voulu. L'exemple donné par Henri Prouteau<sup>10</sup> est, pour notre propos, très instructif. En quête de la première *occupation* de l'année 1936, il la repère en avril dans une usine de la Boutillerie, fondée par deux Anglais, près d'Amiens. Un mouvement de grève éclata le 10 avril pour empêcher le fisc de fermer l'usine. C'est alors que, selon le témoignage de M. Allard dans *L'Œuvre* :

Les ouvriers qu'il interrogea dirent qu'ils ne voulaient pas entrer dans l'usine, mais c'est le patron qui proposa aux ouvriers de rentrer : « Non, mes enfants, ne restez pas là. Entrez, prenez un matelas et couchez-vous. »

Autrement dit, loin de correspondre à une volonté d'imposer le maintien de l'emploi ou de conférer un sens offensif à la grève, « la première occupation » est une sorte de geste paternaliste, voire d'abandon volontaire de l'usine. Par la suite, l'établissement devint une coopérative avec un conseil d'usine géré par les ouvriers.

Pour tenter de se départir de ces écritures à rebours, qui nous éclairent assez peu sur les processus de constitution d'un mode d'action, plusieurs ressources méthodologiques s'offrent à nous.

La première est de travailler les mots, de retrouver les qualifications que les acteurs mobilisaient. En effet, contrairement à ce qu'affirme Ch. Tilly – « l'évolution des actions ainsi désignées va plus vite et plus loin que le langage »<sup>11</sup> –, les mots utilisés pour décrire un mode d'action sont aussi révélateurs des conflits en jeu lors des mouvements sociaux, et ont des incidences sur les sens de l'action et les stratégies qui l'accompagnent. D'une certaine manière, le langage peut aller plus vite que l'évolution même de la forme de l'action, en imposant une modification de la perception d'une action et des contraintes qui pèsent sur elle.

9. Sur le versant « occupation symbolique de locaux », signalons l'exemple donné par Prouteau : « À Clermont-Ferrand de nombreux opposants à la grève occupent la Préfecture pendant l'absence du préfet ; à Colmar, on prétend que la préfecture est occupée le 22 juin par des propriétaires et parlementaires alsaciens. Il s'agit de convaincre le préfet de se rendre à Guebwiller pour convaincre les grévistes d'évacuer sur le champ une exploitation agricole. » H. Prouteau, 1938, *Les occupations d'usines en France et en Italie (1920-1936)*, Paris, Librairie économique et technique.

10. H. Prouteau, *ibid.*, p. 107-108.

11. Ch. Tilly, *op. cit.*, p. 89.

Pour ce qui est du terme *occupation*, si l'on consulte un dictionnaire, on se rend compte qu'en 1934 il pouvait être défini ainsi :

(Droit) mode d'acquisition de la propriété d'une chose sans maître par la prise de possession et l'intention de devenir propriétaire<sup>12</sup>.

Le terme entrainait aussi dans le registre militaire : « Action de se rendre maître d'une place, d'une position. » Par contre, l'« occupation d'usine » n'était pas indiquée. On ne la trouve qu'en 1939, à titre d'exemple, dans le registre militaire et avec la mention « néologisme ».

Au-delà des dictionnaires et de la stabilisation de certains mots, nous devons observer qu'en 1936, si l'occupation est un mode d'action conflictuel, sa définition et l'emploi du terme sont aussi sujets à des batailles dans différentes arènes.

### Occupation, un mot de l'adversaire

Si l'on se place du point de vue des acteurs des grèves et de leurs représentants, on constate que l'expression employée fut d'abord *grève sur le tas*. On la trouvait notamment dans les quotidiens de gauche. *Le Populaire*, journal de la SFIO, utilise les termes *lutttes ouvrières*, *grève sur le tas* ou *grève les bras croisés*<sup>13</sup>. Si l'expression *usines occupées* peut être utilisée, le mot *occupation* est en revanche explicitement dénoncé par ce journal, qui accusait la droite de mettre en scène, en l'utilisant, un climat de « révolution ». Pour s'opposer à cela, *Le Populaire* affirmait que les occupations n'étaient ni « des prises d'assaut, ni des appropriations », que ces actions n'avaient rien à voir avec les événements qui s'étaient produits en Italie ou plus récemment en Espagne. Dans cet esprit, le quotidien publia le 2 juin une photo d'ouvriers dans une usine avec pour légende « Les prisonniers volontaires ». De même, *La Voix du Peuple*, organe de réflexion de la CGT, parlait en juin 1936 de *grève sur le tas* sans utiliser *occupation*. Au départ, *Vie Ouvrière*<sup>14</sup> parlait de *grève polonaise*, en référence aux nombreuses grèves de ce type en Pologne. H. Prouteau relève qu'en Pologne, en 1933 et 1934, les grèves avec occupations atteignaient 21 % du nombre total des grèves<sup>15</sup>. Or, en France, il semble que les premières occupations aient eu lieu sur des sites qui employaient une main-d'œuvre polonaise importante, notamment

12. *Dictionnaire encyclopédique*, 1934, Paris, Quillet.

13. Nous avons opéré un dépouillement de plusieurs quotidiens représentant différents courants politiques pour la période de mai-juin 1936 : *Le Populaire*, *L'Humanité*, *Le Figaro*, *L'Action Française*, *Le Journal* et *Paris Soir*. Au cours de l'article, nous ne mentionnons pas les journalistes car les différences d'usage des termes sont peu sensibles à l'intérieur d'un même journal. Chacun adopte une manière de nommer l'action pendant le conflit. Notre travail s'appuie aussi sur certains débats parlementaires pendant le conflit, quelques journaux patronaux et des archives de la préfecture de police de Paris.

14. *Vie Ouvrière*, 5 juin 1936.

15. H. Prouteau, *ibid.*, p. 92.

dans la métallurgie. De même, lorsque Daniel Guérin, dans son livre publié en 1963<sup>16</sup>, évoque les grèves de 1936, il parle de *grève sur le tas* ; et lorsqu'il utilise le terme *occupation*, il le fait avec des guillemets. Enfin, dans *L'Humanité*, en première page, seul le mot *grève* figurait. La plupart du temps, le mode d'action était qualifié par des périphrases : *grève sur le tas*, *grève au sein de l'usine*, *grève à l'intérieur de l'usine*. Le terme *occupation* a été employé de deux façons : soit en citant les termes des adversaires, notamment de la droite ; soit en formulant immédiatement après un qualificatif positif, comme dans « l'occupation paisible des usines ».

Par contre, le mot *occupation* est bien présent dans un journal de droite comme *Le Figaro*, dont les titres de première page usaient de formules telles que : « la méthode des occupations d'usines est toujours adoptée », « l'occupation des usines s'étend »... Des connotations militaires accompagnent le terme : « les usines envahies », « prise de possession des usines par les travailleurs ». On retrouve aussi l'idée, non présente dans la presse de gauche, de l'expropriation : « Il est original d'incorporer aux Droits de l'Homme et du Prolétaire, l'occupation de la propriété d'autrui. » Enfin, *occupation* se retrouve dans les communiqués quotidiens des groupements industriels et des syndicats patronaux, notamment ceux de la métallurgie, que *Le Figaro* mentionnait abondamment.

À l'inverse, le quotidien du colonel de La Rocque, *Le Journal*, attendit le 13 juin pour parler d'« occupation ». Auparavant, le terme qui prévalait était celui de *grève*, et surtout de *grève sur place*. Lorsque l'expression *usines occupées* est utilisée, elle est accompagnée de guillemets. Le 13 juin, l'emploi d'*occupation* résulte d'une polémique avec la CGT, qui accuse le journal de faire trop largement écho aux communiqués du patronat qui parlent d'« occupations », et surtout d'avoir manipulé une déclaration de Benoît Frachon, secrétaire général de la CGT, à propos de l'intérêt de mener ce type d'action. En réponse au communiqué de la CGT, *Le Journal* publia un éditorial intitulé « Une grève sur le tas en 1810 ». Il expliquait que, lors de l'édification du simulacre en bois de l'Arc de l'Étoile pour le mariage de Napoléon, des ouvriers arrêtaient leur travail et restèrent sur le chantier, demandant des augmentations de salaires. Les autorités laissèrent faire les ouvriers. Il s'ensuivit une série d'augmentations de salaires et de nouvelles grèves sur le tas pour obtenir plusieurs revalorisations. Cela jusqu'au jour où l'édifice s'écroula. Le préfet de police intervint et fit arrêter une partie des ouvriers. Quant aux salaires, ils retombèrent à un niveau inférieur à celui de départ. Par ailleurs, une rumeur se diffusa selon laquelle le principal instigateur de ces grèves était un marchand de vins qui avait intérêt aux augmentations de salaires. L'éditorial finit par un avertissement au lecteur l'engageant à « ne pas voir de rapprochement entre ces faits et les événements actuels ».

16. D. Guérin, 1963, *Front populaire, révolution manquée*, Paris, Julliard.

Quant à l'extrême droite, notamment l'Action française, si elle utilisait *occupation*, elle préférerait des termes plus forts et plus explicites (*mouvements révolutionnaires, grèves insurrectionnelles, ouvriers séquestrés*) ou s'en prenait aux « communistes qui se sont emparés des usines », la dénomination la plus fréquente étant alors *Soviet*.

L'action ouvrière qui consiste en l'investissement momentané, par plusieurs personnes, d'un bâtiment ou d'une propriété, privés ou publics, et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques, n'est pas stabilisée lexicalement en 1936. *Paris Soir*, quotidien à grand tirage et peu politisé, reflétait parfaitement toutes ces hésitations : ne voulant probablement pas se mettre à dos une partie de ses lecteurs, il utilisait tous les termes possibles : *grève sur le tas, grève sur place, grève les bras croisés*. Dans ses colonnes, les ouvriers *demeurent, s'installent, séjournent, occupent* ; mais le mot *occupation* lui-même est peu employé.

L'emploi d'un tel terme n'est pas anodin en 1936 ; les dénominations renvoient aussi à des « visions des divisions politiques »<sup>17</sup>. H. Prouteau mentionne ces implications de sens :

Lorsqu'à cette évocation de la grève se joint le mot « occupation », ces visions déjà sombres ne manquent pas de s'aggraver. Il s'y ajoute une atmosphère révolutionnaire : assaut des établissements gardés par la force publique, ouvriers armés jusqu'aux dents : bref, quelque chose de déjà vu avec les occupations italiennes. Le prodige des occupations françaises consiste en ceci : elles furent pacifiques et souriantes<sup>18</sup>.

Il cite Jean Coutrot, vice-président du groupement des industriels en banlieue parisienne, qui se refuse à employer *occupation* mais préfère *habitation* :

Quand on parle des foules, ou à des foules, il faut éviter les mots barbelés, ceux qui blessent, ceux qui accrochent, les mots « dum-dum », les mots empoisonnés qui laissent derrière eux un sillage de vieilles amertumes et d'hostilités périmées. Le mot « occupation » a un parfum tout militaire ; il évoque l'occupation de la Belgique par les Allemands, les occupations violentes et souvent sanglantes qui accouchèrent aussitôt du fascisme romain. Or, dans les quelques douzaines d'usines françaises où j'ai vécu cette semaine-là, je n'ai rien vu qui ressemblât à des violences, sinon peut-être morales ; rien en tous cas à de l'inimitié profonde.

17. P. Bourdieu, 1981, « La représentation politique. Éléments pluriels pour une théorie du champ politique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, février-mars, n° 36-37.

18. H. Prouteau, *ibid.*, p. 140.



## Des conflits de termes aux conflits sur le sens

Ces hésitations sur les termes utilisés sont aussi importantes au niveau politique. Ainsi, à la Chambre des députés après son investiture le 7 juin, face aux députés de droite, Léon Blum refuse, lui aussi, le terme d'*occupation*<sup>19</sup> :

Le mouvement s'est étendu. Il a pris un caractère de masse. Il a parfois débordé les cadres des organisations syndicales. Il a pris une forme particulière, qui n'est peut-être pas aussi complètement nouvelle qu'on l'a supposé, car il y a dix-huit mois que se produisaient déjà dans la région du Nord ces premiers phénomènes qu'on a qualifiés, pas très exactement à mon avis, d'*occupation d'usine*, car aucune usine n'a été occupée du dehors, je parlerai plutôt d'installation dans l'usine (exclamations de rires dans les rangs de la droite).[...] Il se peut qu'au point de vue de l'ordre, ces faits présentent des dangers moins graves que ces batailles de portes et de rues que nous avons connues dans la généralité des revendications ouvrières, que ces conflits entre les piquets de grève et les ouvriers voulant reprendre le travail, ou les forces de police assurant la liberté du travail, tout cela autour des portes cadenassées des usines. [...] Je ne les considère pas comme quelque chose de légal. [...] Les patrons, les propriétaires d'usines n'ont pas demandé qu'on usât de la force pour faire évacuer les usines... Ils n'en ont même pas fait un préalable des conversations engagées par eux avec les représentants des organisations ouvrières. Est-ce que vous voulez, aujourd'hui, me demander de faire évacuer les usines par la force ?

Entre les différents courants partisans, les termes employés sont des enjeux, car ils renvoient à des implications concrètes. Pour Léon Blum, reconnaître des *occupations* (venues du dehors), c'est admettre le caractère révolutionnaire de la situation et le fait qu'il ne la maîtrise plus ; c'est aussi reconnaître la légitimité d'une intervention par les forces de police, au moment même où il vient d'être élu. À l'inverse, pour la droite et les patrons, imposer le terme *occupation* renvoyait à deux cadres de délégitimation de ce mode d'action : d'un côté, l'atteinte au droit de propriété, de l'autre, les violences et une situation révolutionnaire (connotation militaire du terme).

Le terme *occupation* ne s'est imposé que progressivement. D'abord pendant le mouvement : un indice en est le fait qu'à la fin du mouvement de grève, l'ensemble des journaux, même ceux qui n'utilisèrent pas *occupation*, parlèrent d'« évacuation » des usines. Autrement dit, l'occupation est reconnue à partir de son opposé. En effet, si les différents groupes sociaux n'admettaient pas l'usage et le sens du terme, il suffirait de parler de « fin de la grève » ou de « reprise du travail ». *Évacuation* présuppose qu'il y a eu auparavant « occupation ».

Comment ce désignant s'est-il imposé ? Il est probable que le contexte politique (difficulté d'installation du Front Populaire) a joué un rôle dans les

19. Extraits des débats parlementaires du 7 juin, *L'œuvre de Léon Blum, 1934-1937*, 1964, Paris, Albin Michel.

ambiguïtés et les hésitations de la gauche pour qualifier l'action et la revendiquer. En effet, une fois les élections gagnées et alors que Léon Blum tentait de rassurer les milieux d'affaires, ces nouvelles formes de grève, qui en apparence remettaient en cause le droit de propriété, gênaient la gauche. Celle-ci réfuta le terme *occupation* (au moins au début du mouvement) et ne reconnut là explicitement ni un nouveau mode d'action ni surtout ses potentialités politiques. L'action fut qualifiée par défaut et avec hésitation, voire pas qualifiée du tout : on ne parlait que de grève.

Il est probable que la mobilisation patronale a joué un rôle important. Dès le début des grèves sur le tas, les communiqués des groupements industriels, notamment dans la métallurgie, utilisèrent le terme *occupation*, lié à l'idée d'atteinte au droit de propriété (voir plus haut la définition du *Dictionnaire Quillet*) : la stratégie choisie pour contrer ces actions ouvrières impliquait l'emploi de cette notion. Rapidement, pensant que l'illégalité de l'action était évidente, les patrons introduisirent des recours juridiques et en appelèrent aux autorités préfectorales. Par exemple, le journal de l'industrie et de la métallurgie, *L'Usine*, publia une sorte de mode d'emploi des recours. La trace de cette stratégie se retrouve dans les comptes rendus policiers<sup>20</sup>. Ainsi, dès le 4 juin, le préfet de police de Paris adressa au ministre de l'Intérieur une liste « des établissements occupés » où se trouvaient, selon les patrons qui s'étaient signalés au préfet, des produits dangereux. Le 5 juin, le préfet envoya une liste des « commerçants et industriels qui, en raison de cette occupation, demandent d'être mis sous protection de la loi et que des mesures soient prises pour assurer la sauvegarde des biens... ». Le terme s'imposa ainsi au patronat (et par le patronat), parce qu'il était efficace pour sa stratégie devant les tribunaux, l'entrée juridique étant l'atteinte au droit de propriété et non pas le débordement du droit de grève. En outre, les propos de Léon Blum qui, s'il n'avait pas accepté le terme, avait tout de même disqualifié juridiquement l'action – « Je ne les considère pas comme quelque chose de légal » – donnèrent au patronat un appui qui n'existait pas dans la loi, contrairement à ce qu'il pensait au début. Les faits rapportés par Maurice Ribet<sup>21</sup> en constituent un exemple parfait. L'affaire qu'il étudia fut le premier procès d'une occupation. Un ouvrier était mort après que le patron eut tiré un coup de revolver. Dans la plaidoirie, l'avocat du patron, dans l'impossibilité de s'appuyer sur une loi, utilisa les paroles que Blum avait prononcées à la Chambre des députés.

*Occupation* s'imposa peu à peu dans la presse, mais aussi et surtout dans le langage juridique<sup>22</sup>, policier<sup>23</sup> et politique. Pour ne retenir que ce dernier

20. Archives de la préfecture de police de Paris, série BA 1874.

21. M. Ribet, *Un moment de l'histoire sociale : les occupations d'usines. L'affaire Paul Cusinberche à la cour d'assises de la Seine*, audience du 7 au 11 mars 1938.

22. Voir les travaux publiés ou soutenus, dans le domaine du droit, à la suite des grèves de 1936 : C. Hoche, 1937, « La responsabilité de l'administration à l'occasion des occupations des usines », thèse, Nancy ; A. Debrie, 1938, « De l'intervention administrative dans les lieux de

aspect, plusieurs projets de loi sur les occupations furent discutés au Parlement entre 1936 et 1938. En juillet 1936, les sénateurs Pernot et Bérard proposèrent une loi contre les occupations, les considérant comme des violations de domicile. En 1938, le gouvernement Chautemps voulut proposer une loi relative aux grèves, intitulée « le statut moderne du travail » : cette proposition de loi stipulait qu'en cas de grève, l'activité de l'usine serait « neutralisée », l'occupation devenant alors inutile<sup>24</sup>. Il est intéressant de noter que cette proposition impliquait la reconnaissance de la grève comme moyen conventionnel (alors qu'au-paravant elle était combattue), et surtout la limitation du droit de propriété<sup>25</sup>.

En démarquant les propos de Michel Offerlé<sup>26</sup> concernant la *manifestation*, on dira que l'on occupe « aussi dans les comptes rendus de police, dans les journaux, dans les tribunaux », ce qui constitue un mode de « dépossession » ou, au moins, de « concurrence » des protestataires dans la maîtrise de leur action. Pourtant, cette imposition de sens ne s'est pas faite sans conflits et sans indéterminations, les acteurs ne sachant pas comment réagir face à des pratiques non encore codées. Il faut constater que le terme qui s'est imposé en 1936 a été, contrairement à *manifestation*, d'abord employé par les dominants et par les forces de l'ordre, étant donné qu'il émane du registre militaire. Il ne sera adopté que plus tard par les protestataires eux-mêmes. Derrière ce terme, en effet, demeure l'empreinte d'une disqualification de l'action, la renvoyant à l'idée de guerre et d'annexion (ou d'expropriation). Le mot s'inscrit dans un contexte particulier, appréhendé par le patronat et les classes dominantes comme celui d'une guerre entre les classes sociales, incarnée en partie par le Front populaire.

Conflit social et conflit de dénominations se recourent intimement. Il serait intéressant de pousser cette étude sur les termes, pour l'ensemble des actions utilisées à cette époque. Des auteurs<sup>27</sup> l'ont déjà montré en ce qui concerne la manifestation, mais cela peut être vrai pour d'autres actions. Par exemple, on ne dit plus que l'on « cesse le travail » mais on parle de « débrayage ». De même, un conflit existe sur *séquestration*, les délégués syndicaux parlant de « maintien en place » ou « d'invitation à rester dans l'usine ». Chacun son lexique.

---

travail occupés par les ouvriers grévistes», thèse, Dijon; Morillot, De Coroze, Morand, novembre 1936, « Les occupations et leurs conséquences juridiques », Société d'études et d'informations économiques; R. Bodin, 1938, « Les grèves avec occupation », thèse, Aix-Marseille. Tous ces travaux s'appuient sur les jugements des tribunaux à propos des occupations.

23. Dès juillet 1936, le ministère de l'Intérieur demanda aux préfets des rapports mentionnant, outre le nombre d'usines en grève et de grévistes, le nombre d'« établissements occupés », « le nombre d'occupants », « la durée de l'occupation », Archives de la préfecture de police de Paris, série BA 1874.

24. M. Rouhaud, 1939, *Les occupations d'usines et le droit français*, Paris, PUF.

25. Cet aspect est un des enjeux de l'époque puisque certains mécanismes tendaient déjà à limiter ce droit. Chautemps le justifie par une comparaison avec la limitation des loyers.

26. Dans P. Favre, 1990, *op. cit.*

27. Voir P. Favre, *ibid.*; D. Tartakowsky, 1997, *Les manifestations de rue en France, 1918-1968*, Paris, Publications de la Sorbonne.

## Un dépaysement nécessaire

Une seconde ressource méthodologique pour éviter les confusions peut être de recourir à un dépaysement : voir ce que reflète, ce que signifie telle action ou tel terme à l'étranger permet d'évacuer certaines évidences nationales.

L'exemple des États-Unis, où l'on parle à la même époque de *sit-down*<sup>28</sup>, plus exactement de *sit-down strike*, est pertinent. Le terme qui signifie « asseyez-vous » renvoie plus à l'idée d'installation, de grève sur le tas, qu'à celle, militaire, d'occupation. On peut aussi se tourner vers l'Italie pour voir que, si l'on parle d'*occupazione*, le terme renvoyait, au moins dans les années vingt, à une autre réalité que la « grève sur le tas » française. En 1920, la FIOM, premier syndicat en Italie, appelle à occuper et à continuer à produire : « Nous espérons que la ténacité des ouvriers pour rester à leur poste de lutte et de sacrifice finira par pousser les industriels à faire d'autres pas vers une autre solution<sup>29</sup>. » Comme le notait Paulo Spriano :

Si le patronat concevait le lock-out comme un moyen de pression sur les pouvoirs publics, on peut en dire autant pour la Fédération ouvrière, l'occupation [*occupazione*] est comprise comme un moyen de prévenir et d'empêcher le lock-out et donc, de ne pas s'exposer à une grève qui risquerait de durer plusieurs mois<sup>30</sup>.

Angelo Tasca conclut, pour sa part :

L'occupation d'usine, que l'on a souvent représentée comme une sorte de point culminant d'une fièvre révolutionnaire, est à l'origine un simple ersatz de la grève devenue trop difficile, un moyen économique pour imposer le nouveau contrat collectif de travail<sup>31</sup>.

Autrement dit, en Italie, l'occupation n'est plus conçue comme une forme de grève, mais au contraire comme une alternative moins couteuse.

Cela nous amène à centrer la recherche sur les usages qui peuvent être faits des occupations et sur les processus d'appropriation d'un terme. De même, porter l'attention sur les acteurs conduit à examiner comment s'opèrent les passages entre les modes d'action et les différents types d'usage. Une question intéressante serait de s'interroger sur les modalités de passage d'une pratique de lutte d'un pays ou d'une région à l'autre. Est-ce que, par exemple,

28. Pour les occupations de locaux, les Américains utilisent le terme de *sit-in* ou *sit-down*, mais plus rarement celui d'*occupation*. Par contre, ils se servent du verbe *to occupy*. Voir F. Piven et R. Cloward, 1977, *Poor People Movements. Why they Succeed, How they Fail*, New-York, Vintage, Pantheon Books.

29. Communiqué de presse de l'organisation de la FIOM, le 1<sup>er</sup> septembre 1920.

30. P. Spriano, 1978 [1964], *L'occupation des usines : Italie, septembre 1920*, Grenoble, La Pensée sauvage, p. 69.

31. A. Tasca, 1951, *Nascita e avvento del fascismo*, Florence, La Nuova Italia, p. 119.

les syndicalistes révolutionnaires de la CGT se sont inspirés des textes italiens de *l'Ordine nuovo* ou de Gramsci ou est-ce que ce sont les militants italiens ou les militants polonais qui, en émigrant en France, ont importé un modèle de lutte<sup>32</sup> ? C'est ce que laisserait entendre l'emploi de *grève polonaise*. Est-ce que ces étrangers, que H. Prouteau voit mener la lutte dans une vision comploteuse du mouvement, ne seraient pas simplement ces militants immigrés important des pratiques nouvelles ? Cela permettrait de poser la question de l'internationalisation des modes d'action et de conduite des luttes autrement que par la simple constatation du rôle des médias. Cette étude permettrait de remettre en cause l'idée selon laquelle l'internationalisation des modes d'action serait un phénomène postérieur à 1968, dû à l'impact médiatique et à la globalisation. D'autres formes d'internationalisation ont existé, peut-être sous d'autres modalités de diffusion, notamment celles des migrations de main-d'œuvre des années vingt-trente.

Nous sommes ainsi conduit, à travers les processus d'écriture, à nous interroger sur l'utilisation des modèles étrangers ou du passé comme cadre de légitimation d'une action présente. C'est le cas du recours au « modèle de 1936 » par les étudiants en 1968<sup>33</sup>. De même, on peut voir en 1936 deux mobilisations d'expériences passées différentes : celle des anarcho-syndicalistes italiens par les syndicalistes révolutionnaires de la CGT<sup>34</sup>, celle du modèle soviétique par la droite et les quotidiens de droite. On retrouve la comparaison avec les soviets russes dans *L'Écho de Paris* ou *Le Figaro*<sup>35</sup>, obligeant *L'Humanité* à proclamer « ce ne sont pas des soviets<sup>36</sup> ». L'intérêt était double : délégitimer l'action en stigmatisant l'intervention de « l'étranger »<sup>37</sup> tout en disqualifiant le parti communiste et plus largement le Front populaire.

Si le terme *occupation* n'est pas encore stabilisé au moment du Front populaire, il le sera davantage en 1968. Il l'emporte alors sur d'autres expressions, telle *grève sur le tas*. Ce qui ne saurait conduire à négliger l'impact historique des termes sur les stratégies des acteurs et à abandonner l'observation de ce qui, dans les usages et les dénominations de l'action, reste conflictuel.

32. Sur cette hypothèse, voir R. Hainsworth, 1976, « Les grèves du Front populaire de mai et juin 1936. Une analyse fondée sur l'étude de ces grèves dans le bassin houiller du Nord et du Pas-de-Calais », *Mouvement Social*, n° 96, juillet-septembre, p. 3-30, qui décrit la participation des militants polonais à ces formes de grèves.

33. Une des premières banderoles de la Sorbonne fut : « 1936, les ouvriers occupent leurs usines. 1968 : les étudiants occupent leurs facultés. »

34. Daniel Guérin était syndicaliste à la CGT en 1936. Voir D. Guérin, 1963, *op. cit.*

35. *Le Figaro* parle de « prélude soviétique » ou de marche vers « le socialisme ».

36. *L'Humanité*, 29 mai 1936.

37. *Le Figaro* interprète l'extension du modèle des occupations comme la nécessaire intervention d'éléments étrangers qui donnent des ordres, notamment aux communistes. « Les occupations sont une idée des communistes », *Le Figaro*, 7 juin 1936.